Règlement championnats de ligue Bourgogne-Franche-Comté 2021-2022 et Sélections championnats de France Espoirs 2022 - Dériveurs

Dates : Le championnat de ligue dériveurs Bourgogne-Franche-Comté se déroulera du 01/09/2021 à la régate finale organisée avant les vacances d'été 2022 pour clôturer le championnat. L'été restant un moment propice pour organiser des animations de club et participer aux grands événements nationaux.

Deux championnats IND = Intersérie Dériveur : IND solitaire (IDS) et IND double (IDD).
Intersérie Dériveur Double et Solitaire concernent les supports utilisés pour les « cadets, juniors, espoirs et adultes » (Laser, Ilca, 420, Europe, Ponant, Vaurien, 505, 29er, etc….). Les jeunes de moins de 15 ans peuvent courir sur ces championnats.

1 /Fonctionnement des championnats :

Si dates communes :

- S'il y a assez de bateaux sur l'épreuve dans les différentes séries IND (5 mini, cf. règlements nationaux), alors il y a création de groupes séparés entre les différents IND. Un classement par IND : Solitaire (code groupe IDS) et Double (code de groupe IDD) et transmission à la fédération tel quel, **possibilité de faire départs communs ou séparés au choix de l'organisateur**.
- S'il n'y a pas assez de bateaux sur l'épreuve dans l'une ou les séries IND, un seul groupe avec départ commun. Il y a un classement commun transmis à la fédé et extraction des doubles et des solitaires pour le classement de ligue (fait manuellement sur le résultat de la régate).

Sur chaque épreuve, libre à l'organisateur de valoriser les séries, catégories d'âge… à la remise des prix. Mais envoi du classement IND (solitaire ou double) à la fédération.

2 / Classement sur chaque régates du championnat de ligue :

Le classement sur les épreuves doit se faire en temps compensé.
L'organisateur doit donc prendre les heures de départs de chaque manche et les heures d'arrivée de chaque concurrent (heures:minutes:secondes) pour permettre d'effectuer un classement avec le logiciel FREG.
Lors des inscriptions des coureurs, l'organisateur doit rentrer **systématiquement le code bateau** correspondant au support pour permettre l'extraction par série au niveau des classements de la fédération et permettre l'utilisation du coefficient de rating du bateau concerné.

Pour établir le classement sur chaque régate le système de points appliqué est le système de points à minima des règles de course. (Annexe A4 – on utilise la place d'arrivée d'un bateau pour son score dans la course – Pour les pénalités, le coureur reçoit les points du nombre de bateaux dans la série plus 1- En cas d'égalité : Annexe A7).

Pour valider une épreuve, il faut valider au minimum 2 manches. La plus mauvaise manche est retirée si au moins 3 manches ont été courues.

3 / Classement championnat ligue de Bourgogne Franche-Comté de voile :

Pour chaque série, le championnat de ligue aura pour support les épreuves définies dans le calendrier (cf. site internet de la ligue et calendrier officiel ffvoile). Les épreuves de 2022 seront définies durant l'automne 2021 et communiquées sur le site internet de la ligue ainsi que sur le calendrier fédéral officiel adresse : http://www.ffvoile.fr/ffv/web/portail/ rubrique calendrier. disponible en décembre de l'année N-1 ou janvier de l'année N.

Le classement du championnat de ligue sera obtenu en totalisant les points marqués sur **l'ensemble des régates moins une** si au moins 3 régates ont été courues.

Les modalités pour établir le classement de ligue sont les suivantes pour chaque régate :

Nb de bateaux dans une série (IDS OU IDD, mais pas mélangés)	Points du premier	Points du dernier
5 ou plus	500	100
4	400	100
3	300	100
2	200	100
1	100	100

Les coureurs n'appartenant pas à la ligue BFC seront retirés des résultats de chaque épreuve pour comptabiliser les points marqués dans le cadre du championnat de ligue.

Les IDS IDD seront séparés pour avoir chacun leur classement sur la régate et sur le championnat.

Le calcul se fait selon la formule suivante :

Points = (P/P+0,000001) * (N-P) * ((500-100)/N-1) + 100

Où P est la place réalisée sur l'épreuve et N le nombre de classés.

Titres : Dans chaque série (IDS et IDD), seront champion(nes) de ligue :

- Le premier au scratch si au moins 8 coureurs sont classés en solitaire et 12 coureurs en double.
- La première Féminine quelques soient le nombre de classées. Et si elle n'est pas déjà 1ère au scratch.
- Le premier Jeune (max. 20 ans = né en 2002 et après) si au moins 5 coureurs sont classés dans sa catégorie. Et s'il n'est pas déjà premier au scratch.
- Le premier +20 (min. 21 ans = né en 2001 et avant) si au moins 5 coureurs sont classés dans sa catégorie. Et s'il n'est pas déjà premier au scratch.

4 / Sélections aux championnats de France Espoirs :

La période de sélection se déroulera sur l'ensemble des régates identifiées par le règlement au calendrier 2022 et définies à l'automne 2021. Ces dates seront définies durant l'automne-hiver 2021-22 et communiquées sur le site internet de la ligue ainsi que sur le calendrier fédéral officiel adresse : http://www.ffvoile.fr/ffv/web/portail/ rubrique calendrier.

Les quotas par série sont définis par la Fédération Française de Voile et la ligue.
Le mode de classement sera le même que celui utilisé pour le championnat de ligue **sans retirer d'épreuve**. Avec une extraction par séries qualificatives aux championnats de France espoirs sur chaque épreuve.
Les interligues Laser/ILCA (date et lieu à définir) seront comptabilisées de telle sorte que le premier marque 800pts et le dernier 100pts sans extraction des coureurs hors BFC.
Pour les séries qui n'ont pas de quotas dans le tableau ci-dessous, des invitations sont possibles : la participation à une épreuve de grade 4 minimum (terminer dans les 2/3) sur le support des championnats de France est obligatoire entre le 01/01/21 et le 25/04/22. **L'équipage doit adresser une demande officielle de sélection à la ligue avant le 26/04/22.**

Pour rappel, même si un quota est disponible sur une série, la ligue se réserve le droit de ne pas attribuer la place faute d'un niveau technique et sportif jugé insuffisant. Auquel cas le quota peut être rendu par la ligue à la fédération pour être réattribué sur une autre ligue.

Epreuves sélectives aux championnats de France Espoirs uniquement : (complété à l'automne - hiver 2021-22)

Série	Type épreuve	Lieu et date
Laser	Ligue	20/03/22 Creusot
Laser	Ligue	03/04/22 Vesoul
Laser	Interligue	07 et 08/05/22 Forêt d'Orient

5/ Quotas : (page suivante)

Les quotas sont les suivants :

âge mini	âge maxi	Intitulé Chpt France	Support	Places accordées sur quotas	Invitation possible sur projet sportif présenté à la ligue avant le 26/04/22 (sous réserve validation FFVoile)
14	20	CF Espoirs Solitaire Equipage	420 Garçons/Mixte		1
14	20	CF Espoirs Solitaire Equipage	420 Filles		1
15	20	CF Espoirs Solitaire Equipage	ILCA 7 Garçons		1
15	18	CF Espoirs Solitaire Equipage	ILCA 6 Garçons	2	1
15	20	CF Espoirs Solitaire Equipage	ILCA 6 Filles		1
13	16	CF Espoirs Solitaire Equipage	ILCA 4 Garçons	1	
13	16	CF Espoirs Solitaire Equipage	ILCA 4 Filles	1	
14	20	CF Espoirs Glisse	29er Open		1

Les invitations restent soumises à un engagement véritable du coureur ou de l'équipage sur la saison pour participer au championnat de France. Le niveau technique du coureur ou de l'équipage (autonomie en régate jusqu'à 25nds, a déjà pratiqué en mer, niveau sportif suffisant) sera évalué par l'entraîneur de ligue et ou le délégué de série et débattu avec la commission sportive et le délégué de série concerné.

6/ Application :

Ce règlement est applicable à partir de septembre 2022.

Ce règlement a été validé par les délégués et entraîneurs de série et le président de la commission sportive de la ligue Bourgogne-Franche-Comté de Voile.